

Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 07 Avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 7 avril 2023 sous la présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Vote des budgets prévisionnels 2023.
- 2) Divers.

Présents : Mmes BOUCHARD Muriel, BOUSSAGEON Christine, CREUZON Cécile, DUSSAT Maria, GAUSSE Nadine, PIERRON Marie-Thérèse, ROUSSILLAT Danièle, MM BESSON Nicolas, GIRAUD Didier, GORSSE Jérémy, NORE Olivier, SAINTIGNY Serge, TOURAND Claude.

Absent et excusé : STEINER Claude.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PIERRON.

Le procès-verbal du 30 mars 2023 est voté à la majorité des membres présents par 12 voix pour et 1 abstention.

1) Vote des budgets prévisionnels 2023 :

➤ Budget bâtiment zone industrielle :

En fonctionnement le budget du bâtiment zone industrielle s'équilibre à 8 527,86€ ; en investissement, il s'équilibre à 10 767,48€.

Le budget du bâtiment zone industrielle est voté à l'unanimité.

➤ Budget du lotissement Faubourg de Limoges :

En fonctionnement, le budget du lotissement s'équilibre à 53 838,43€ et en investissement, il s'équilibre à 39 421,43€.

Le budget du lotissement Faubourg de Limoges est voté à l'unanimité.

➤ Budget Principal :

En fonctionnement le budget principal s'équilibre à 1 201 018,10€ ; en investissement, il s'équilibre à 835 222€.

En investissement, les principaux projets pour l'exercice 2023 sont les suivants : l'achat du bâtiment Bodeau pour installer l'atelier municipal (prix d'achat 150 000€ TTC avec une subvention DETR de 40%), l'achat du presbytère à l'Évêché de Limoges (prix d'achat 57 000 €) et la réhabilitation des allées du cimetière (estimation autour de 140 000€ avec une subvention DETR de 35%). La commune est également obligée de prendre à sa charge le coût de la destruction de deux maisons qui menacent de tomber en ruines situées rue du Faubourg Saint Martial (estimation autour de 70 000€) et de la rénovation de la toiture d'une maison sans maître Rue Taillandier (23 000€).

➤ La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale demeure affectée au bloc communal.

➤ Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux des taxes foncières ainsi que le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et des locaux meublés non affectés à la résidence principale.

- ✓ Taxe foncière bâtie : 39,83%
- ✓ Taxe foncière non bâtie : 55,35%
- ✓ Taxe d'habitation : 10,89%

La commission s'est réunie le mercredi 5 avril pour étudier les demandes de subventions des associations. Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions de la commission.

Le budget prévisionnel 2023 est voté à l'unanimité.

Madame le maire remercie Mme M.T Pierron adjointe en charge des finances municipales, d'avoir élaboré avec talent et précision les comptes budgétaires de la commune avec l'aide de la secrétaire Mme E. Germouty et en l'absence de Mme S. Rougeron qui a pris sa retraite.

Fin de séance à 20h30

Réunion du Conseil Municipal du Mardi 04 Avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 avril 2023 sous la présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Comptes de gestion et comptes administratif 2022.
- 2) Divers.

Présents : Mmes BOUCHARD Muriel, BOUSSAGEON Christine, CREUZON Cécile, DUSSAT Maria, GAUSSE Nadine, PIERRON Marie-Thérèse, ROUSSILLAT Danièle, MM BESSON Nicolas, GIRAUD Didier, GORSSE Jérémy, NORE Olivier, SAINTIGNY Serge, TOURAND Claude.

Absent et excusé : STEINER Claude.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PIERRON.

1) Comptes de gestion et comptes administratifs 2022 :

- Madame Pierron, adjointe, présente le compte de gestion et le compte administratif 2022 du bâtiment Zone Industrielle. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2 721,62 € et les recettes à 4 715,28 € d'où un résultat de + 1 993,66 €. Avec un excédent reporté de 487,20 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à 2 480,86 €.
En investissement, les dépenses s'élèvent à 0€ et les recettes à 8 945,92 € d'où un résultat de + 8 945,92 €. Avec un excédent reporté de - 6 224,30 €, le résultat d'exécution cumulé s'élève donc à + 2 721,62 €.
- Madame Pierron présente ensuite le compte de gestion et le compte administratif 2022 du lotissement Moulin Ferrare. En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 260 550,92 € et les recettes à 260 531,67 € d'où un - 19,24€.
En investissement, les dépenses s'élèvent à 269 571,37€ et les recettes à 277 51,04€, d'où un résultat 2022 de + 7 938,67 €.
- Madame Pierron présente ensuite le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget principal. En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 824 695,47 € et les recettes à 970 882,30 € d'où un résultat 2022 de + 146 186,83€. Avec un résultat reporté de + 105 546,68 €, le résultat cumulé d'exécution s'élève à + 251 733,51 €.
En investissement, les dépenses s'élèvent à 426 984,82 € et les recettes à 584 998,41 € d'où un résultat de +158 013,59 €. Avec un résultat antérieur reporté de -160 399,80€, le résultat d'exécution 2022 s'élève à - 2 386,21 €. Au 31 décembre 2022, les restes à réaliser s'élèvent à 196 343 € en dépenses et 219 953€ en recettes d'où un résultat de +21 223,79 €.

Madame le Maire sort de la salle.

Mis au vote par Madame Pierron, les comptes administratifs 2022 sont votés à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 19H30.